

sonatel

CONTRAT DE STAGE PEDAGOGIQUE

N° REF. : 283

ENTRE :

SONATEL, société anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 50 milliards de F CFA, immatriculée au RCCM de Dakar sous le numéro SN.DKR.74 B 61, ayant son siège social au 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) BP 69 à Dakar (Sénégal), dûment représentée par Monsieur Alioune NDIAYE, agissant en qualité de Directeur Général de ladite société,

Ci-après dénommée « la SONATEL »

D'une part,

ET

Prénom et Nom : Dame NDIAYE

Sexe : M

Date et lieu de naissance : 06/07/1995 à Linguére

N° CIN : 1699199500160

Nationalité : SENGALAISE

Adresse : EPT, Thiés

Formation en cours : DIC 1 Génie Informatique et Télécommunications

Lieu d'affectation : DSI

Date début et fin de stage : 01/06/2017 au 30/11/2017

Ci-après dénommée « le Stagiaire »

D'autre part.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET.

1.1. Le présent contrat a pour objet de contribuer à la formation pédagogique de Dame NDIAYE, (ci-après « stagiaire pédagogique ») qui accepte d'effectuer un Stage au sein de Sonatel.

1.2. Le stagiaire pédagogique a fourni, à titre de document attestant qu'il est en cours de formation, l'attestation délivrée par Ecole Polytechnique de Thiés et joint au présent contrat.

1.3. Le présent contrat est un stage pédagogique qui est exclu du champ d'application de la loi N° 2015-04 du 12 Février 2015 sur le contrat de stage.

ARTICLE 2 : STATUT

Pendant toute la durée du stage, le Stagiaire pédagogique ne pourra en aucun cas prétendre à un statut de travailleur au sens de l'article L.2 de la loi n°97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du Travail.

sonatel

Pendant toute la période de son Stage, le Stagiaire pédagogique doit se conformer aux usages et au Règlement Intérieur de l'entreprise d'accueil notamment en ce qui concerne l'assiduité, le secret professionnel, le respect des instructions de son Maître de Stage et les horaires de travail.

ARTICLE 3 : DUREE ET PRISE D'EFFET.

Le présent contrat de Stage pédagogique est conclu pour une durée déterminée de 06 Mois allant 01/06/2017 au 30/11/2017.

La durée du présent contrat de Stage est fixe. Elle peut être renouvelée à titre exceptionnel sur demande écrite du Directeur de l'Organisme de formation du stagiaire pédagogique pour une durée égale ou différente, afin de lui permettre de finaliser les travaux en cours.

ARTICLE 4 : MONTANT DE L'ALLOCATION DE STAGE.

Le Stagiaire percevra une allocation mensuelle de 60000 FCFA.

Cette somme ne peut nullement être assimilée à une rémunération. Elle est laissée à la libre appréciation de l'entreprise d'accueil et est considérée comme une simple libéralité sans aucun caractère obligatoire.

ARTICLE 5 : PROTECTION SOCIALE.

Le stagiaire pédagogique est déclaré par l'entreprise d'accueil au niveau de la Caisse de Sécurité Sociale. Il bénéficie d'une protection sociale en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles conformément aux dispositions de l'article 36 du code de sécurité sociale.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE.

Pendant toute la durée du présent contrat et au-delà de son expiration, le Stagiaire s'engage à considérer comme informations confidentielles tout document, toute information et donnée, de quelque nature que ce soit et sous quelque forme que ce soit qui lui aura été communiqué ou qu'il aura pris connaissance dans l'exécution de ce Stage.

Il s'engage par conséquent à ne pas les divulguer ou communiquer à qui que ce soit.

ARTICLE 7 : RUPTURE.

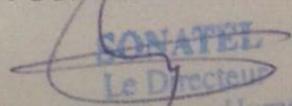
Le présent contrat de Stage prend normalement fin à l'arrivée du terme fixé par les parties.

En cas de faute du stagiaire, l'entreprise d'accueil se réserve le droit de mettre fin sans préavis au Stage après avoir prévenu le Stagiaire et éventuellement, l'Organisme de Formation.

A la fin du Stage, une attestation de Stage est délivrée au Stagiaire pédagogique.

FAIT ET SIGNE A DAKAR LE
EN DEUX (2) EXEMPLAIRES DONT
UN (1) A ETE REMIS A CHAQUE PARTIE.

POUR SONATEL

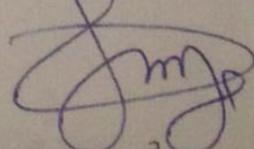

SONATEL
Le Directeur
des Ressources Humaines

N° REF. : 283



SNT/DRH/38/2016/V1/DRJ/GP/PRH
Gana NDOYE

POUR LE STAGIAIRE


2